

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

N/REF : 18/04/2024 11H22 C:007236 I:33656

V/Appel du Jeudi 18/04/2024 a 11H22

RENAULT (RRG) LYON EST

52, AVENUE DE BOHLEN
69518 VAULX EN VELIN CEDEX

IMMEUBLE : SITE RENAULT
61 ROUTE DE GRENOBLE
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 23 Mai 2024

LOCALISATION : ALLEE N61 -
MOTIF : MERCI D'INTERVENIR COMME CHAQUE ANNEE POUR LA MAINTENANCE DES
SEPARATEURS HYDRAUCARBURES
Donneur d'ordre : M. S. FARRER

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage/nettoyage de Fosse(s)/Bac(s) de décantation/Séparateur hydrocarbure
par procédé hydraulique haute pression.

LE 24/04 A 10H30 :
POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DU SEPARATEUR PARKING
GESTION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT SPECIALISE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 13/05/24 a 17H48 M. S. FARRER
EB LCOMPTER Email envoyé le 18/04/24 a 12H46 M. S. FARRER
MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR PAR RETOUR LE NUMERO DE SIRET DU SITE AINSI
QUE LA CODE SIGNATURE ASSOCIE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule mixte hydrocureur.
Aspiration du contenu de la fosse, curage haute pression des parois et du fond.
Pompage des boues et transport pour destruction en centre de traitement agréé.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
2,25	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 24/04	1	165,81	373,07
2,25	H(s)2ème personnel	1	53,13	119,54
SOUS TOTAL H.T.				521,73

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

		REMISE	10,00%	-52,18
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Traitement des déchets	1	214,50	214,50
	TOTAL H.T.			684,05
	T.V.A. a 20,00%			136,80
	TOTAL T.T.C.En EURO			820,85

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.